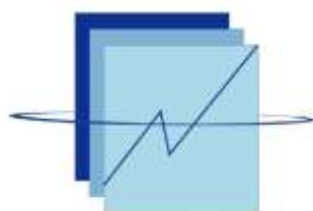


REPUBLIQUE DU SENEGAL

Un peuple -Un but -Une foi



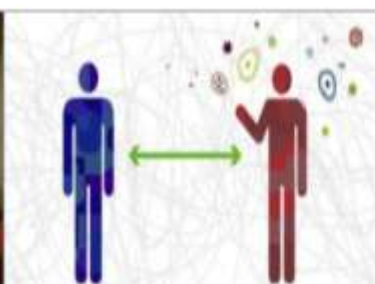
ANSD

Agence Nationale de
la Statistique et de la Démographie

REPÈRE STATISTIQUE DE L'ENVIRONNEMENT D'ÉVOLUTION DU COVID-19 AU SÉNÉGAL

NOTE DE SYNTHÈSE N°5

CONDITIONS D'HABITAT DES MENAGES : ELEMENTS D'ECLAIRAGE EN PERIODE DE PANDEMIE LIEE AU COVID-19



COVID-19
RIPOSTE

Introduction

Les conditions d'habitation des ménages sont une dimension très importante pour rendre compte des conditions de vie des populations. Leur appréciation est faite à travers l'analyse de l'environnement familial et des conditions de logement du ménage. Dans ce contexte de crise sanitaire marqué par la pandémie de la COVID-19, il importe d'accompagner les pouvoirs publics et les partenaires au développement dans le processus décisionnel, en apportant des éclairages sur les évidences relatives aux conditions d'habitation des ménages, à partir d'informations statistiques probantes. A cet égard, les données de recensement, de par leur universalité, fournissent une image complète et fine de la réalité des caractéristiques et des conditions d'habitation des ménages. Par conséquent, la base de données du dernier Recensement général de la Population et de l'Habitat, de l'Agriculture et de l'Élevage (RGPHAE) réalisé en 2013 a été utilisée pour les besoins de l'analyse. Ainsi, cette note porte sur l'analyse des caractéristiques de l'habitat, à travers l'examen des configurations des ménages (taille et structure) et des conditions de logement (nombre de pièces à usage d'habitation, indice de peuplement et confort du logement des ménages).

Méthode d'analyse

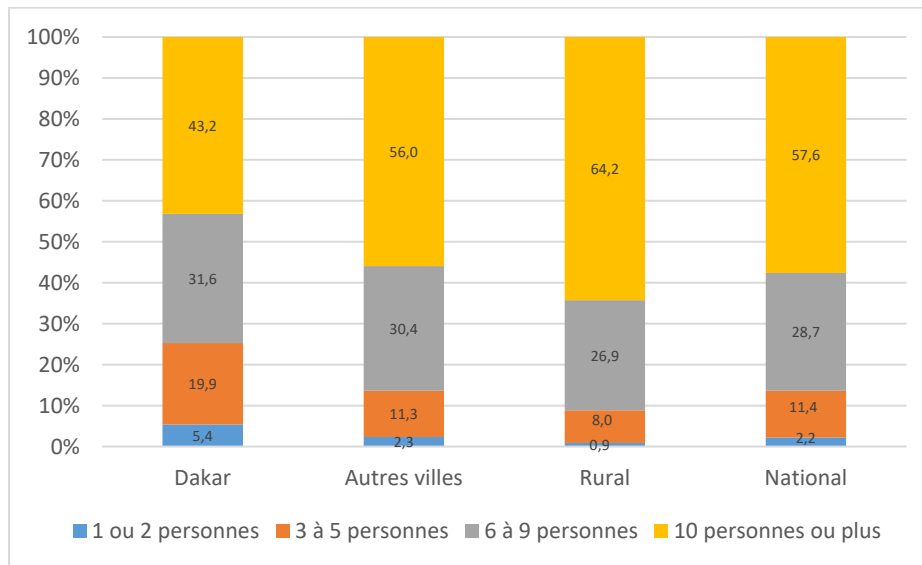
Par précaution, la répartition de la population (plutôt que des ménages), qui a l'intérêt de rendre compte de la situation vécue par les individus a été prise en compte. En effet, avec la répartition des ménages, on accorde le même poids statistique au ménage qu'il soit de taille importante (concernant un nombre plus élevé d'individus) ou faible (concernant un nombre réduit d'individus), ce qui conduit à « gonfler » la visibilité des petites unités aux caractéristiques souvent atypiques, et de minimiser celle des grands ménages. A cet effet, pour les analyses, **sauf pour le statut d'occupation du logement et le nombre de pièces à usage d'habitation**, l'attention a été portée davantage à la répartition des individus qu'à celle des ménages.

1. Des ménages de grande taille aux configurations diversifiées et complexes

1.1. Plus de la moitié des individus vit dans un ménage de 10 personnes ou plus

Au Sénégal, près de six individus sur dix (57,6%) vivent dans des ménages de grande taille (dix individus ou plus), contre 2,2% de personnes résidant dans un ménage de 1 à 2 individus. En milieu rural, 64,2% des individus vivent dans des ménages de dix personnes ou plus. Cependant à Dakar, plus de la moitié des d'individus résident dans des ménages de moins de 10 personnes (1 à 2 personnes 5,4%, 3 à 5 personnes 20% et 6 à 9 personnes 31,6%). Alors que dans les autres villes, 56% des personnes sont membres d'un ménage de 10 individus ou plus.

Graphique 1 : Distribution des d'individus selon la taille du ménage et le milieu de résidence (en%)

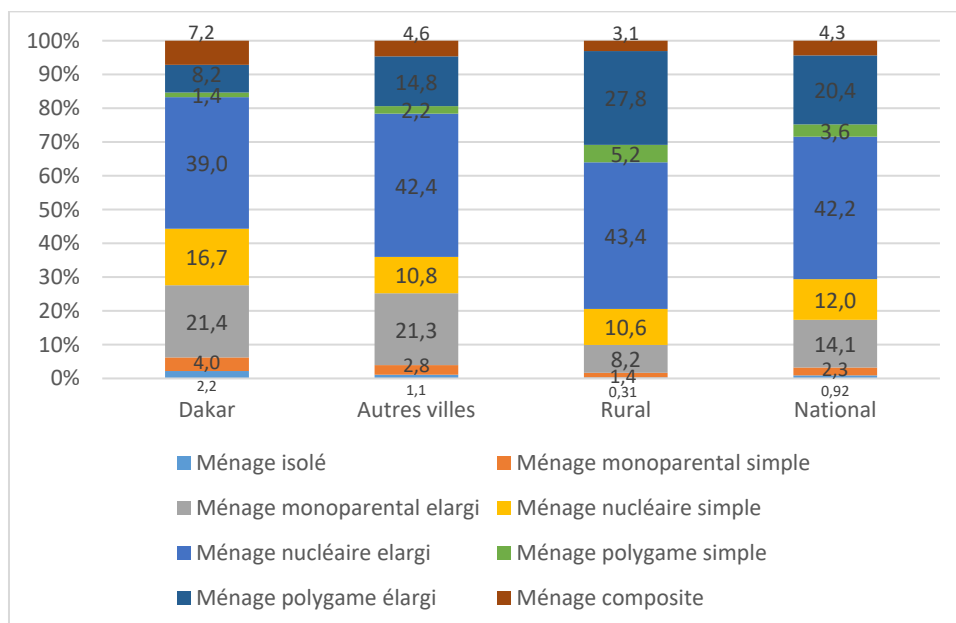


Source : ANSD. RGPHAE 2013, Calculs des auteurs

1.2 Une typologie des ménages marquée par une diversité des structures

Le ménage sénégalais se caractérise par la multiplicité de ses structures avec une prédominance des ménages élargis (ménages nucléaires élargis et ménages polygames élargis), qui représentent dans l'ensemble 62,6%. Plus précisément, les données du recensement montrent que le ménage nucléaire élargi est la structure familiale la plus répandue au Sénégal. En effet, quel que soit le milieu de résidence, sauf dans la capitale, 4 personnes sur 10 vivent dans cette structure des ménages. Toutefois, dans la capitale et au niveau des autres villes, 21% des individus vivent dans un ménage monoparental élargi, contre moins de 15% au niveau national et en milieu rural, où 27,8% des personnes vivent dans un ménage polygame élargi (**Graphique 2**).

Graphique 2: Distribution des individus selon la typologie des ménages et le milieu de résidence (%)



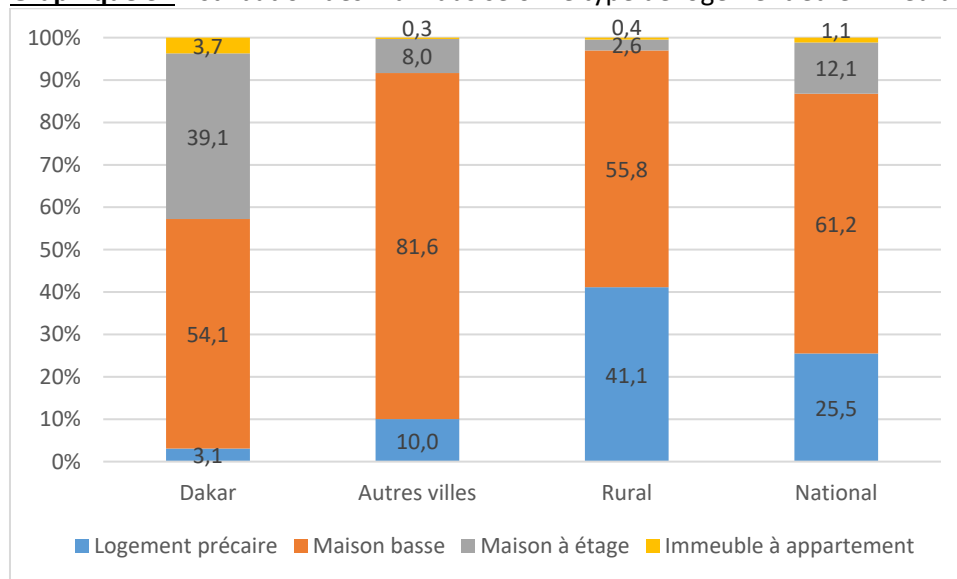
Source : ANSD. RGPHAE 2013, Calculs des auteurs

2. Une prédominance des maisons basses particulièrement dans les autres villes

Le type de logement qui prédomine dans la structure de l'habitat au Sénégal est la maison basse, aussi bien dans les villes qu'en milieu rural. Mais elle est plus marquée dans les autres villes où 8 personnes sur dix vivent dans une maison basse, contre un peu plus de 5 personnes sur dix à Dakar et en milieu rural, et 6 personnes sur dix au niveau national. Par ailleurs, dans la zone rurale, 41,1% des individus habitent dans des ménages qui occupent des logements précaires alors qu'au niveau national un peu plus du quart des sénégalais est concerné (25,5%).

Le nombre d'individus vivant dans des ménages qui résident dans des maisons à étage (12,1%) et dans des immeubles (1,1%) est globalement estimé à 1 742 222 de personnes en valeur absolue, ce qui représente 13,2% en valeur relative. Cette proportion est plus importante à Dakar où 39,1% des individus vivent dans des ménages qui occupent des maisons à étage et 3,7% résident dans des immeubles à appartement. Dans un contexte de semi-confinement certains types de logements, comme par exemple les maisons à étage et les immeubles à appartement caractérisés le plus souvent par un nombre de pièces insuffisant au regard de la taille de leur ménage, pourraient difficilement permettre de respecter cette mesure et seraient plus propices à exposer leurs occupants aux facteurs favorisant la contamination de la Covid-19.

Graphique 3: Distribution des individus selon le type de logement et le milieu de résidence (%)

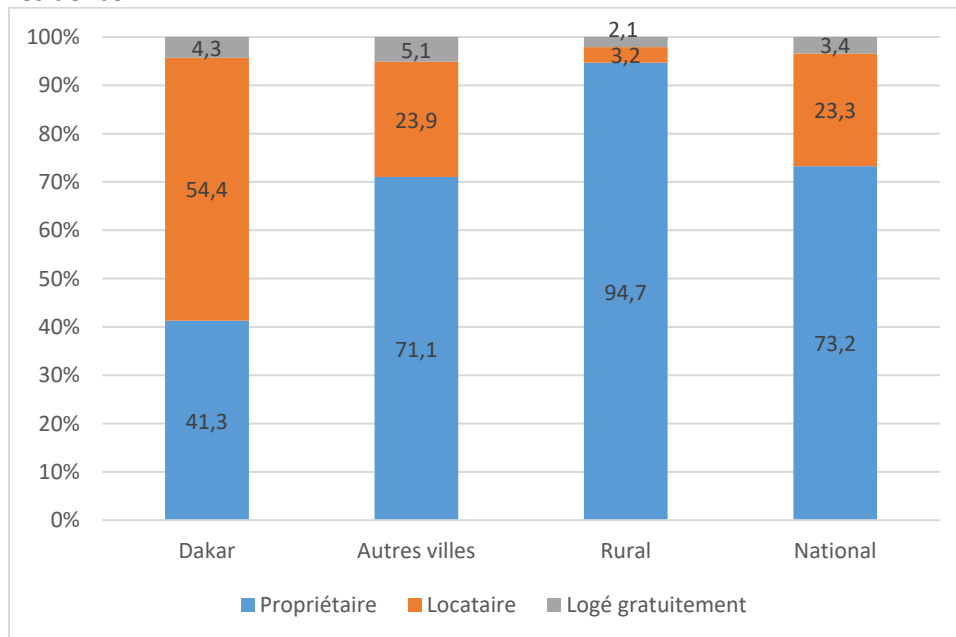


Source : ANSD. RGPHAE 2013, Calculs des auteurs

3. Un quart des ménages sénégalais n'est pas propriétaire du logement occupé

Les statuts d'occupation du logement les plus fréquents sont la propriété et la location. En effet, sept ménages sur dix sont propriétaires du logement qu'ils occupent, tandis que 23,3% sont des locataires et 3,4% sont logés gratuitement. Le statut de locataire est plus fréquent à Dakar (54,4% des ménages), alors que la propriété est plus répandue en milieu rural (94,7%) et dans les autres villes (71,1%). Dans un contexte de semi-confinement des ménages avec son corollaire d'arrêt des activités dans certains secteurs de l'économie, les ménages locataires résidant à Dakar et particulièrement ceux qui tirent l'essentiel de leurs revenus du secteur informel et du secteur privé auraient plus de difficultés à s'acquitter des dépenses comme la location entre autres, à cause des pertes de revenus liées à la pandémie de la COVID-19.

Graphique 4: Proportion (en %) des ménages selon le statut d'occupation du logement et le milieu de résidence



Source : ANSD. RGPHAE 2013, Calculs des auteurs

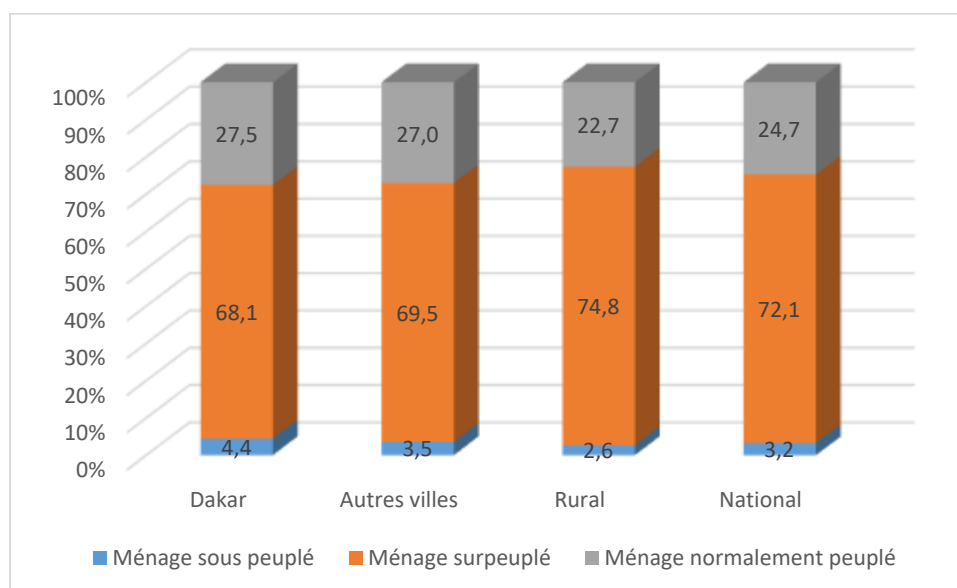
4. Analyse du peuplement des ménages

L'insuffisance de pièces à usage d'habitation qui a pour conséquence le surpeuplement du logement, favorise la promiscuité et affecte les conditions d'existence, notamment le confort et le bien-être des membres du ménage. Les résultats du dernier recensement de 2013 montrent que, un peu plus de la moitié des ménages (50,9%) disposent d'un logement de 1 à 3 pièces, tandis que 35,5% occupent un bâtiment de 4 à 6 pièces. Près d'un (1) ménage sur dix (10) habite un logement de 7 à 9 pièces. Les ménages qui occupent un logement de 10 pièces ou plus font moins de 4% (3,9%).

La répartition du nombre de pièces habitées varie en fonction du milieu de résidence. Ainsi à Dakar, un peu plus de six (6) ménages sur dix (10) disposent d'un logement de petite taille (1 à 3 pièces à usage d'habitation). A l'opposé, les logements de grande taille sont plus fréquents en milieu rural (39,7% des ménages disposent d'un logement de 4 à 6 pièces, 11,6% occupent un bâtiment de 7 à 9 pièces et 5% habitent dans un logement de 10 pièces ou plus), (Cf. **tableau 1 en annexe**).

Pour l'analyse de l'indice de peuplement, trois types de ménages ont été définis : les ménages sous peuplés (quand le nombre de pièces est supérieur au nombre de personnes), les ménages surpeuplés (quand deux personnes ou plus partagent une seule pièce) et les ménages normalement peuplés (quand le nombre de personnes par pièce est 1 ou 2). Plus de la moitié des individus vit dans des ménages qui occupent un logement surpeuplé. En effet, les données montrent que sept (7) individus sur dix (10) habitent dans un ménage surpeuplé. Par ailleurs, les individus vivant dans des ménages surpeuplés sont plus fréquents en milieu rural (74,8), toutefois, ils restent importants en zone urbaine où ils représentent plus de la moitié, avec pour Dakar (68,1%) et les autres villes (69,5%).

Graphique 5: Distribution de l'Indice de peuplement des ménages selon le milieu de résidence (%)



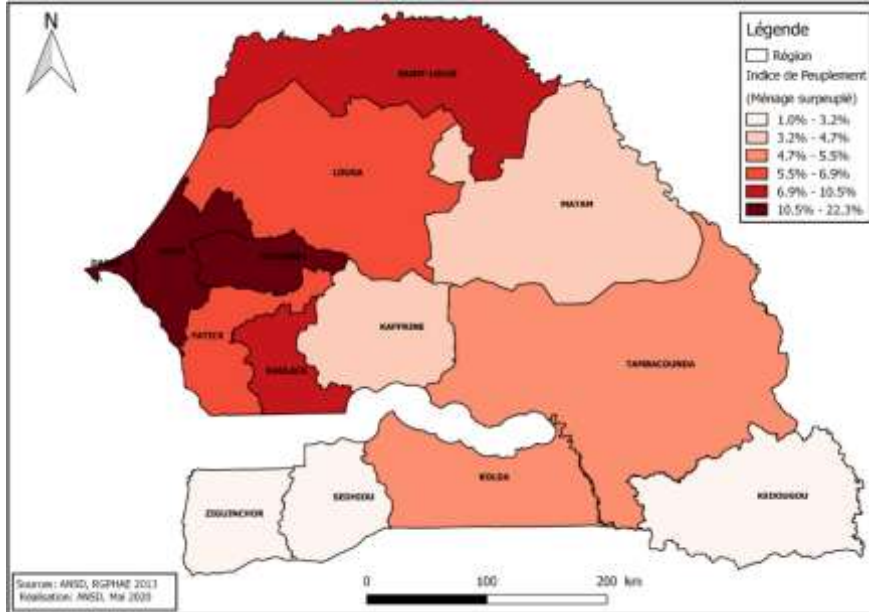
Source : ANSD. RGPHAE 2013, Calculs des auteurs

5. Analyse des indicateurs d'appréhension de la distanciation sociale à l'échelle régionale

5.1. Distribution régionale de l'indice de peuplement des ménages

En 2013, plus de 9 millions de personnes (9 520 495), soit 72,1 % de la population résidant dans les ménages ordinaires, vivent dans un logement surpeuplé, c'est-à-dire qu'elles vivent à deux ou plus dans un logement où le nombre de pièces est insuffisant au regard de la taille de leur ménage. Les ménages concernés résident majoritairement dans les grandes agglomérations, comme Dakar, Thiès et Diourbel où 50,7 % des ménages vivent dans un logement surpeuplé, dont 28,7 % dans l'agglomération de Dakar. Par conséquent, l'analyse régionale de l'indice de peuplement des ménages montre une forte concentration d'individus vivant dans des ménages surpeuplés dans les régions de Dakar, Thiès et Diourbel. Il faut noter que dans ces trois régions, la proportion des individus qui vivent dans des logements surpeuplés, dans lesquels on a en moyenne deux personnes ou plus par pièce à usage d'habitation, varie entre 10,5% et 22,3%. Par ailleurs, c'est au niveau de ces régions où on observe le nombre de cas les plus importants de contamination de la Covid-19, selon les données du Centre des Opérations d'Urgence Sanitaire (COUS). Cela pourrait être expliqué par la difficulté à observer la distanciation sociale dans ces conditions d'habitat au sein de ces ménages.

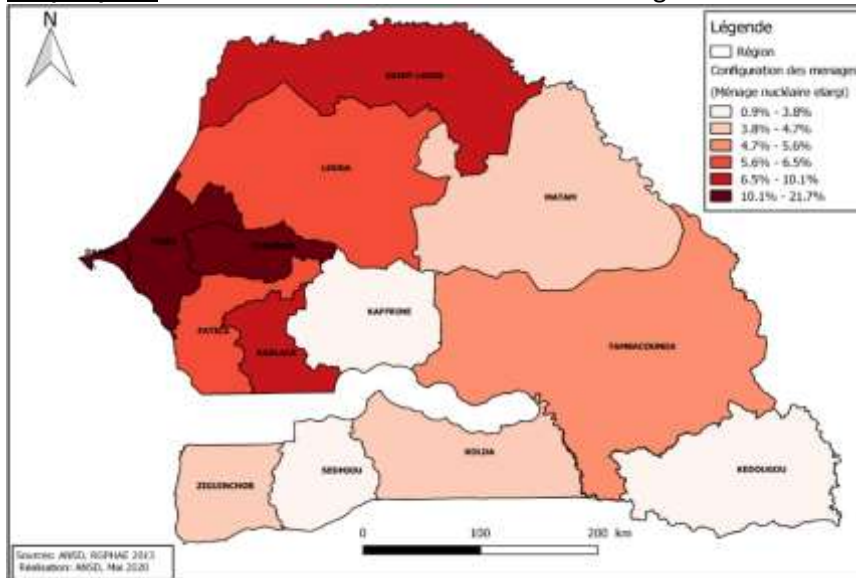
Graphique 6: Distribution des individus dans les ménages surpeuplés selon la région (%)



5.2. Distribution régionale de la structure des ménages

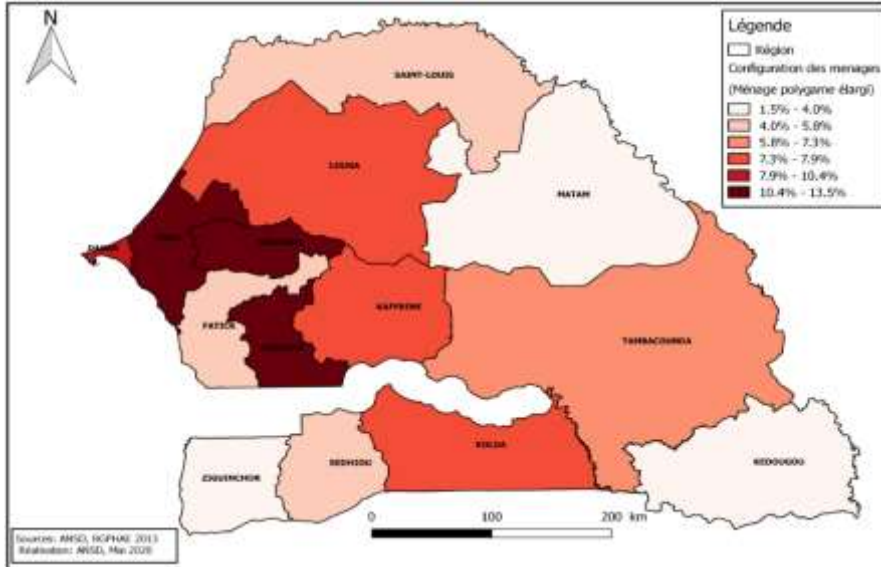
L'analyse régionale de la structure des ménages montre une plus forte concentration d'individus membres de ménages nucléaires élargis, constitués du couple avec ou sans enfants et d'autres membres (apparentés ou non au chef de ménage), dans les régions de Dakar (21,7%), Thiès (14,8%) et Diourbel (10,7%).

Graphique 7: Distribution des individus dans les ménages nucléaires élargis selon la région (%)



En plus, c'est dans ces deux dernières régions, Diourbel (13,5%), Thiès (11,5%) et dans celle de Kaolack (10,6%) où l'on observe les plus fortes proportions de personnes vivant dans des ménages polygames élargis composés d'un chef de ménage avec au moins deux épouses (avec ou sans enfants) et d'autres membres (apparentés ou non au chef de ménage).

Graphique 8: Distribution des individus dans les ménages polygames élargis selon la région (%)



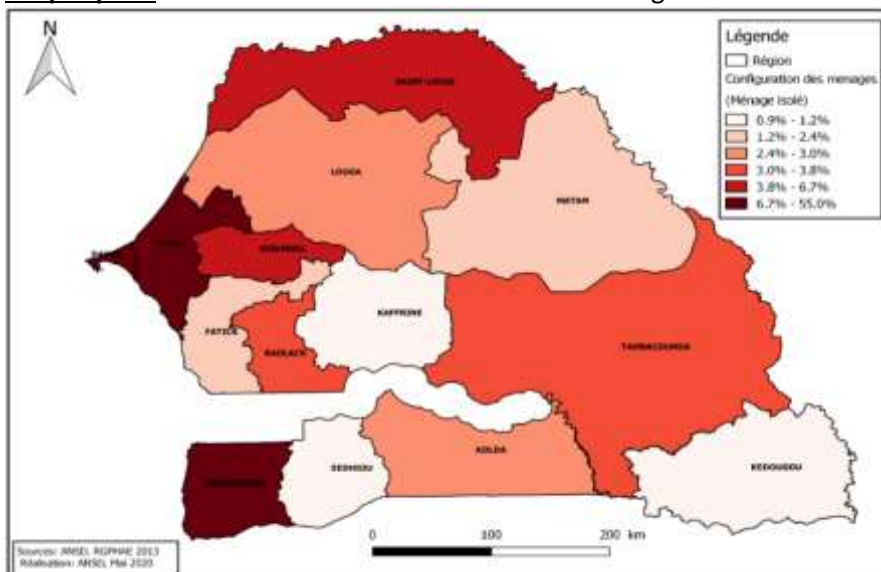
Source : ANSD. RGPFAE 2013, Calculs des auteurs

Cette structuration fait que les individus membres de ces ménages vivent dans des situations où l’observance des règles de distanciation sociale pourrait ne pas être effective. Ainsi, ces deux structures de ménages doivent faire l’objet d’une attention toute particulière dans le cadre de la sensibilisation pour le respect de la distanciation sociale et des mesures barrières, au niveau de ces régions susmentionnées.

Du reste, dans une situation de semi-confinement, les individus qui vivent seules peuvent être particulièrement vulnérables. L’isolement peut ainsi avoir des conséquences non seulement sur le moral, mais aussi sur la santé, et peut rendre difficiles certains actes indispensables de la vie quotidienne comme : faire ses courses, se faire soigner, etc.

Au Sénégal, les personnes qui vivent seules résident principalement dans l’agglomération de Dakar pour plus de la moitié (55,0%), et dans une moindre mesure dans les agglomérations de Thiès (10,3%) et Ziguinchor (7,1%).

Graphique 9: Distribution des individus dans les ménages isolés selon la région (%)

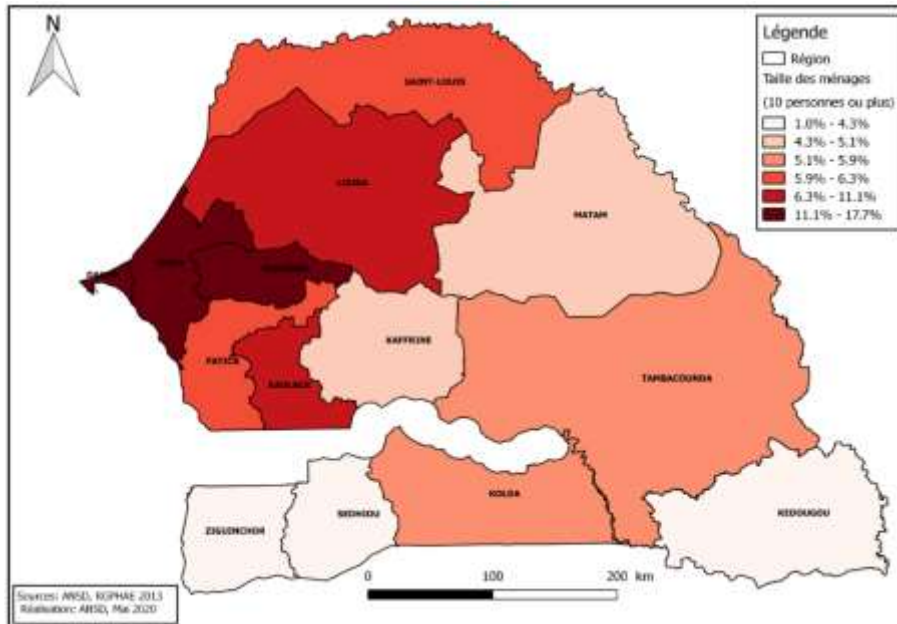


Source : ANSD. RGPFAE 2013, Calculs des auteurs

5.3. Distribution régionale de la taille des ménages

Les plus grandes tailles de ménage sont notées au niveau de l'axe Dakar-Thiès-Diourbel. La concentration des individus vivant dans ces ménages de dix personnes ou plus est plus marquée dans ces trois régions. Toutefois, les proportions d'individus membres de ces ménages y connaissent des variations allant de 11,1% à 17,7%. La région de Dakar se caractérise par la plus forte proportion avec 17,7% d'individus qui appartiennent à de très grands ménages de 10 personnes ou plus. Il en résulte une certaine promiscuité au sein de ces ménages, qui engendrerait une quasi impossibilité d'observer strictement les règles de la distanciation sociale.

Graphique 10: Distribution des individus dans les ménages de dix (10) personnes ou plus (%)



Source : ANSD. RGPHAE 2013, Calculs des auteurs

ANNEXE

Tableau 1 : Distribution du nombre de pièces occupées par les ménages

Milieu de résidence	Nombre de pièces habitées			
	1-3 pièces	4-6 pièces	7-9 pièces	10 pièces et plus
Dakar	63,6	27	6,8	2,5
Autres villes	48,9	37,7	9,8	3,6
Rural	43,7	39,7	11,6	5
National	50,9	35,5	9,8	3,9

Tableau 2 : Distribution des individus dans les ménages surpeuplés selon la région

REGION	Indice de peuplement du logement
	Ménage surpeuplé
DAKAR	22,3%
ZIGUINCHOR	3,0%
DIORBEL	11,0%
SAINT-LOUIS	7,1%
TAMBACOUNDA	5,1%
KAOLACK	7,7%
THIES	13,6%
LOUGA	6,4%
FATICK	5,9%
KOLDA	5,1%
MATAM	4,4%
KAFFRINE	4,5%
KEDOUGOU	1,0%
SEDHIOU	2,9%

Tableau 3 : Distribution des individus dans les ménages isolés selon la région

REGION	Ménage isolé
DAKAR	55,0%
ZIGUINCHOR	7,1%
DIORBEL	3,8%
SAINT-LOUIS	4,8%
TAMBACOUNDA	3,7%
KAOLACK	3,1%
THIES	10,3%
LOUGA	2,6%
FATICK	2,3%
KOLDA	2,8%

REGION	Ménage isolé
MATAM	1,5%
KAFFRINE	,9%
KEDOUGOU	1,2%
SEDHIOU	,9%

Tableau 4: Distribution des individus dans les ménages nucléaires élargis selon la région

REGION	Ménage nucléaire élargi
DAKAR	21,7%
ZIGUINCHOR	4,5%
DIOURBEL	10,7%
SAINT-LOUIS	6,9%
TAMBACOUNDA	5,1%
KAOLACK	6,7%
THIES	14,8%
LOUGA	6,2%
FATICK	6,1%
KOLDA	4,7%
MATAM	4,7%
KAFFRINE	3,7%
KEDOUGOU	,9%
SEDHIOU	3,4%

Tableau 5: Distribution des individus dans les ménages polygames élargis selon la région

REGION	Ménage polygame élargi
DAKAR	9,7%
ZIGUINCHOR	2,6%
DIOURBEL	13,5%
SAINT-LOUIS	4,8%
TAMBACOUNDA	6,8%
KAOLACK	10,6%
THIES	11,5%
LOUGA	7,9%
FATICK	5,8%
KOLDA	7,9%
MATAM	3,9%
KAFFRINE	7,8%
KEDOUGOU	1,5%
SEDHIOU	5,8%

Tableau 6: Distribution des individus dans les ménages de dix (10) personnes ou plus

REGION	Taille moyenne des individus par ménage 10 personnes ou plus
DAKAR	17,7%
ZIGUINCHOR	3,5%

REGION	Taille moyenne des individus par ménage 10 personnes ou plus
DIOURBEL	11,7%
SAINT-LOUIS	6,0%
TAMBACOUNDA	5,8%
KAOLACK	8,2%
THIES	14,4%
LOUGA	6,5%
FATICK	6,0%
KOLDA	5,4%
MATAM	4,8%
KAFFRINE	4,9%
KEDOUGOU	1,0%
SEDHIOU	4,2%

NATIONALE DE LA STATISTIQUE ET DE LA DEMOGRAPHIE (ANSD)

DIRECTION

Directeur Général : **Babacar NDIR**

Directeur Général Adjoint : **Alle Nar DIOP**

Directeur des Statistiques Démographiques et Sociales : **Papa Ibrahima Sylmang SENE**

ENCADREMENT

Papa Ibrahima Sylmang SENE (Directeur DSDS) ; Samba NDIAYE (Chef DRSD/DSDS), Macoumba DIOUF (Chef DSSSCVP/DSDS), Jean Pierre Diamane BAHOUM (Chef DOT/DSDS)

REDACTEUR : Jean Pierre Diamane BAHOUM